

Goldenberg.

Ministère

de

Agriculture

et

du Commerce.

Brevet

d'addition

à un perfectionnement

Goldenberg & Co

Brevets d'invention.

Paris

1844

N^o 16760.

Moins

Moulin à Café.

Arrêté

du 5 Prénidiale an 13.

Art. 2.

Le Gouvernement, en accordant un Brevet d'invention sans caution préalable, n'accorde qu'un droit, ni la priorité, ni le mérite, ni le motif d'une invention.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Agriculture et du Commerce,

Qu les lois des 7 janvier et 25 mai 1791;

Qu le procès-verbal dressé au Secrétariat de la Préfecture du département du Bas-Rhin constatant que les Sieurs

Goldenberg & Co, ont déposé, le 15 Mars 1844, à 10 heures d

1^o Une requête à l'effet d'obtenir un brevet d'addition & de perfectionnement au brevet d'invention de dix ans qu'ils ont demandé le 19 Janvier 1843 & qui leur a été délivré le 6 avril suivant pour un moulin à café

2^o qu'ils déclarent avoir perfectionnés

3^o La description du perfectionnement.

Deux échantillons

Qu lesdites pièces, constatant que toutes les formalités prescrites par les

lois des 7 janvier et 25 mai 1791 ont été remplies;

Qu' l'arrêté du 5 vendémiaire an 11.

Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est donné acte aux S^{rs} Goldenberg & C^{ie} fabricants
de grosse quincaillerie au Harcbroff, Commune de
Mourviller (Bas-Rhin) de leur demande d'un
brevet d'addition & de perfectionnement au brevet
d'iceux auteurs de dire aus qu'ils ont demandé le 13 janvier
1801 & qui leur a été décerné le 5 avril suivant pour
un usinier à café

Article deuxième.

As l'appui du présent certificat restera annexée

1^o La description du perfectionnement

2^o

3^o

Article troisième.

Une expédition du présent certificat, suivie de la copie littérale de la
description ci-dessus visée

sera transmise cachetée à Mr. le Préfet du département
du Bas-Rhin pour être délivrée aux S^{rs} Goldenberg & C^{ie}

Paris, le Vingt-Deux Août 1811

Pour le Ministère et par délégation :

Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général



Monsieur le Ministre de l'Agriculture & du Commerce

2 7 1802
2 7 1802
Monsieur le Ministre

Nous venons demander un brevet d'Addition au brevet d'Invention & de Perfectionnement qui nous a été accordé en date du 10 Janvier 1802 pour un nouveau mode de Confection de la mécanique des montres à Café.

Par suite de divers essais faits depuis, nous sommes parvenus à diminuer également la hauteur de la mécanique par l'Établissement beaucoup plus bas qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, ce qui entraîne une notable diminution de force au travail & de main d'œuvre & permet de faire une plus grande consommation.



Nous sommes parvenus à l'aide de ce nouveau système de construction de nos montres de se faire un brevet d'Invention & de Perfectionnement en ce qui concerne aux dents de la mécanique, soit grosses, soit fines, et en particulier à celles de la Voie beaucoup plus d'élasticité qu'on n'en a eue jusqu'à présent. Les dents de nos montres se brisent soit grossières, soit fines, de force supérieure d'une manière beaucoup plus prompte. La cause d'usage se brise en son tour sans les anciennes mécaniques par le frottement plus lent entre les Pignons de l'anneau & de la voie. C'est dans notre nouveau système on a réduit en poudre jusqu'à un certain point, puisque les frottements plus promptement se font et ainsi on a fait de la mécanique, l'usage de l'obliquité des dents, l'usage de la montee. (Page quatre-vingt-neuf)

Nous venons à la présente demander deux brevets, l'un d'une nouvelle mécanique de nos montres, l'autre d'une ancienne.

Nous demandons que notre nouveau système soit applicable non seulement aux montres à Café, mais aussi aux différentes autres



147-371

espèces de moulins, tels que moulins à orge, pour farine & pour Seigle
Messieurs, Messieurs le Ministre, avec la plus haute Considération



Hy

De Votre Excellence

Les Très Honorables & très Obéissants Secrétaires
G. Goldschmidt jun

Fabricants de Pape à Linnéville, Millenheim
& Lins, au Zornhoff pour Sarrebourg

Zornhoff 13 Janvier 1844.

Mais nous descriptif déposé par lesdits Goldschmidt
& Cie à l'appui de leur demande d'un brevet d'admission
de perfectionnement formé au Secrétariat de la Préfecture
de Bas-Rhin le 15 Mars 1844.

Paris le vingt deux août 1844
Pour le Ministre Secrétaire d'Etat des Agriculture
& du Commerce & par délégation
Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général

[Handwritten signature]

